



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 juillet 2024

Le huit juillet deux mil vingt-quatre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Pamplie, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick PETORIN, Maire.

Présents : Patrick **PETORIN**, Karine **BOIZUMEAU**, Christian **RAYMOND**, Muriel **LIMOGES**, Nicolas **LIMOGES**, Pascal **TALLON**, Sandrine **RICHARD**,

Excusés : Alain **GUILBOT** donne son pouvoir à M. PETORIN Patrick, Vincent **GELIBERT-LICOINE**, Victor **FOUET**

Absents : Julien **FREJOU**,

Secrétaire de séance : Mme **BOIZUMEAU Karine**

Date de la convocation : 02/07/2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Quorum : 6

Ordre du jour :

1. Vote du PV du 10/06/2024
2. Délibération sur le renouvellement de la convention pour les travaux à façon paie
3. Délibération pour l'augmentation de la taxe d'aménagement
4. Délibération sur la rémunération de l'agent recenseur
5. Festivité du 13 juillet
6. Adressage
7. Prochaine Date
8. Questions diverses

1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 10/06/2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux conseillers présents s'ils souhaitent émettre des observations sur le procès-verbal de la réunion du 10/06/2024, dont chaque conseiller a été rendu destinataire. Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée, ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Mme BOIZUMEAU Karine est nommée secrétaire de séance.

2- Délibération sur le renouvellement de la convention pour les travaux à façon paie

N° 2024-07-08 -- 028

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que depuis le 1er janvier 2020, nous avons adhéré à la convention au service travaux à façon paie du Centre de Gestion. La convention doit être actualisée afin d'intégrer de nouveaux outils informatiques utilisés pour la gestion des paies et les échanges de documents entre les deux structures. Ces différentes modifications changent aussi la tarification, adoptée lors de la réunion du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 11 décembre 2023.

Monsieur Le Maire propose de renouveler cette convention et demande l'autorisation au Conseil Municipal de la signer et d'allouer les crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, à main levée, d'approuver le renouvellement de la convention, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention et tout autre document s'y rapportant, ainsi que d'allouer les crédits nécessaires au budget.

3- Délibérations pour l'augmentation de la taxe d'aménagement

N° 2024-07-08 – 029

Monsieur Le Maire rappelle les règles applicables à l'assiette et taux de la taxe d'aménagement, due par toute personne procédant à l'extension ou à la construction d'un immeuble bâti ou encore à son changement d'affectation.

Le taux de la taxe est actuellement de 2% pour la part prélevée par le Département et de 1% pour celle prélevée de la Commune.

Compte tenu des contraintes budgétaires, Monsieur Le Maire propose d'augmenter le taux à 1.25%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, à main levée, d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 1.25% pour l'année 2025.

4- Délibération sur la rémunération de l'agent recenseur

N° 2024-07-08 -- 030

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que nous avons le recensement de la population à effectuer pour l'année 2025 et nous avons donc besoin d'un agent recenseur.

Il propose la candidature de Mme INGREMAUD Christine comme agent recenseur, qui effectuera la collecte des informations sur la commune de janvier à février 2025 et sera indemnisée pour cette mission de 600€ (montant net).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents, à main levée, d'approuver la candidature de Mme INGREMAUD comme agent recenseur et d'allouer la rémunération de 600 € net au budget 2025 pour rémunération à l'agent recenseur.

5- Festivité du 13 juillet

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, du déroulement de la fête national du 14 juillet qui a lieu le 13 juillet.

A ce jour, 160 personnes sont inscrites pour le repas et le feu d'artifice.

Les festivités débuteront à 20h, 21h le repas suivi de la balade aux lampions et à 23h30 le feu d'artifice suivi d'un bal animé par le groupe LEA LARRACHE (pop rock – variétés).

6- Adressage

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'obligation de mettre à jour la Base d'Adressage Local de la commune.

Depuis 2015, date à laquelle l'Etat crée la Base Adresse Nationale, afin d'obtenir une formalisation des adresses, qui facilitera toutes interventions de secours, de travaux, de livraisons. Cette mise à jour est devenue une priorité pour l'Etat et promulgue la loi 3DS en février 2022, qui impose à toutes les collectivités, quel que soit sa taille, de mettre à jour et de publier leurs adresses.

Monsieur Le Maire propose une réunion le 26 août à 19h30, afin de pouvoir d'apporter les différentes modifications, afin de mettre à jour l'adressage de la Commune de PAMPLIE.

7- Prochaine Date

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se réunir le **26 août 2024 à 20h30** et d'envisager le 30 septembre pour le conseil.

8- Questions diverses

- *CINEMA EN PLEIN AIR* : Monsieur Le Maire rappelle que le 24 juillet à 22h30 se déroulera le cinéma en plein air et le film « LE PETIT PIAF »
- *SALLE DES FETES* : Monsieur Le Maire annonce la mise à jour du contrat de location de la salle des fêtes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures.

Le Président

M. PETORIN

La secrétaire

Mme BOIZUMEAU

DELIVRATION DU MOIS DE JUILLET

N° DELIBERATION	DESIGNATION	ACCEPTE / REFUS
2024-07-08 – 028	Délibération sur le renouvellement de la convention pour les travaux à façon paie	ACCEPTER
2024-07-08 – 029	Délibération sur l'augmentation de la taxe d'aménagement	ACCEPTER
2024-07-08 – 030	Délibération sur la rémunération de l'agent recenseur	ACCEPTER